

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE COATICOOK



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO 2025-104

À TOUS LES CONTRIBUABLES,

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Martinville,

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2025, le conseil municipal de la Municipalité de Martinville a adopté le règlement numéro 2025-104 règlement relatif au traitement des élus abrogeant les règlements antérieurs;

QUE l'original dudit règlement est conservé dans les archives municipales, au bureau municipal situé au 233, rue Principale Est, à Martinville, où il peut être consulté durant les heures d'affaires ;

DONNÉ À MARTINVILLE, ce dixième (10<sup>e</sup>) jour du mois de septembre 2025.

Julie Létourneau, secrétaire-trésorière